



FÉDÉRATION TUNISIENNE DE GOLF

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE TUNISIE JEUNES

Saison Sportive 2026 – 2027

inscription@ftg.org.tn

Table des matières

1. Licence Fédérale.....	3
2. Droit d'engagement	3
3. Conditions d'âge et de participation.....	3
4. Index.....	3
5. Catégories	4
5.1. Catégories & Départs Garçons	4
5.2. Catégories & Départs Filles	4
6. Regroupement des joueurs à faible index.....	5
7. Nombre de tours du Championnat	5
8. Inscriptions aux Tours	5
9. Responsabilités, Supervision, Logistique et Assurances	5
9.1. Cadre Général et Supervision des Jeunes	5
9.2. Prise en Charge et Logistique des Associations.....	5
9.3. Fédération Tunisienne de Golf (FTG)	5
9.4. Parents et Spectateurs	6
9.5. Cadets (Caddies)	6
10. Comité du Tournoi.....	6
11. Absence & Participation aux compétitions	6
12. Formules de jeu.....	6
13. Déroulement des compétitions	7
14. Remise des Prix	7
14.1. Catégorie 15–18 ans (Filles et Garçons)	7
14.2. Autres catégories	7
15. Caddies, Spectateurs et Conseils.....	7
15.1. Caddies	7
15.2. Spectateurs	8
16. Identification.....	8
17. Départage des égalités	8
18. Classement du Championnat.....	9
19. Application des règles du golf & Code de conduite	9
20. Formule de jeu de la Finale.....	9
21. Qualification pour la finale	9
21.1. Pour les joueurs du circuit 18 trous	10
21.2. Pour les joueurs du circuit 9 trous	10
22. Confirmation de participation à la Finale	10
23. Championnat Interclubs Jeunes.....	11
24. Code de conduite et sanctions disciplinaires.....	11
24.1. Violences, comportement des spectateurs et décisions du Comité.....	12
24.2. Tenue vestimentaire, appareils électroniques et dispositions diverses.....	13
24.3. Disposition générale	13
24.4. Cadence de jeu (Règle 5.6)	13
25. Force Majeure	14
ANNEXES.....	15
Recommandations.....	15
Formulaire parent-caddie.....	16
GRILLE DE POINTS DU CHAMPIONNAT DE TUNISIE JEUNES	17

1. Licence Fédérale

Une licence fédérale en cours de validité est obligatoire pour participer à toutes les compétitions inscrites au programme du Championnat de Tunisie des Jeunes.

La Commission de Discipline se réserve le droit de prononcer l'annulation ou la suspension provisoire de la licence fédérale d'un joueur conformément aux dispositions disciplinaires en vigueur.

Il appartient au joueur, à son représentant légal lorsqu'il est mineur, ainsi qu'à son association sportive, de s'assurer que son état de santé lui permet de pratiquer le golf en compétition et qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la participation aux épreuves fédérales.

La participation à toute compétition fédérale implique que le joueur et son association reconnaissent avoir vérifié son aptitude médicale à la pratique du golf en compétition.

2. Droit d'engagement

La participation au Championnat de Tunisie des Jeunes est ouverte à titre gratuit à l'ensemble des joueurs remplissant les conditions d'éligibilité prévues par le présent règlement.

Aucun droit d'engagement ne sera exigé des joueurs pour leur participation aux épreuves du Championnat de Tunisie des Jeunes.

3. Conditions d'âge et de participation

Le Championnat de Tunisie des Jeunes est ouvert à tous les jeunes joueuses et joueurs, filles et garçons, nés à partir du 1er janvier 2008 inclus jusqu'au 1er janvier 2020 inclus.

4. Index

Tous les participants au Championnat de Tunisie Jeunes doivent être titulaires d'un **index officiel** ainsi que du **drapeau blanc**. La durée de validité du drapeau blanc est de 2 saisons sportives.

Pour les joueurs âgés de 11 ans et plus disputant les compétitions sur 18 trous, l'index maximal d'accès au Championnat National est fixé à 32,0 à la date de clôture des inscriptions.

Les joueurs dont l'index est supérieur à 32,0 restent éligibles au championnat des jeunes. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée, sur proposition motivée de la DTN, afin de compléter une catégorie ou d'accompagner la transition d'un joueur.

Tout nouveau licencié se verra attribuer un **index initial de 45**.

Afin de déterminer son index réel, son association devra transmettre à la Fédération, **au moins deux semaines avant le début de toute compétition fédérale**, un minimum de **trois cartes de score** dûment remplies et signées par le président de l'association. À défaut de réception de ces trois cartes dans le délai imparti, le joueur conservera son index de 45 et **ne sera pas autorisé à participer au Championnat de Tunisie Jeunes**.

5. Catégories

5.1. Catégories & Départs Garçons

Catégorie de Jeu	Repère de Départ	Distance & Format	Années de naissance
15-18 Garçons	Blanc	Distance (6035-6310m) - 18 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2011
13 – 14 Garçons	Jaune	Distance (5487-5761m) - 18 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013
12 Garçons	Bleu	Distance (4938-5212m) - 18 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014
11 Garçons	Rouge	Distance (4390-4664m) - 18 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015
10 Garçons	Gris	Distance (1920-2057m) - 09 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016
8 – 9 Garçons	Violet	Distance (1646-1783m) - 09 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018
7 Garçons	Orange	Distance (1372-1509m) - 09 Trous	Joueurs nés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019
6 & Under Garçons	Vert	Distance (1097-1235m) - 09 Trous	Joueurs nés à compter du 1er janvier 2020

5.2. Catégories & Départs Filles

Catégorie de Jeu	Repère de Départ	Distance & Format	Années de naissance
15 – 18 Filles	Bleu	Distance (4938-5218m) - 18 Trous	Joueuses nées entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2011
13 – 14 Filles	Rouge	Distance (4390-4664m) - 18 Trous	Joueuses nées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013
11 – 12 Filles	Marron	Distance (3840-4115m) - 18 Trous	Joueuses nées entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015
9 – 10 Filles	Violet	Distance (1646-1783m) - 09 Trous	Joueuses nées entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017
8 & Under Filles	Vert	Distance (1097-1235m) - 09 Trous	Joueuses nées à compter du 1er janvier 2018

6. Regroupement des joueurs à faible index

Afin d'accélérer la cadence du jeu, les joueurs des catégories disputant 18 trous dont l'index officiel est inférieur ou égal à 12,4 peuvent être regroupés dans des parties constituées par ordre d'index.

Chaque joueur conserve sa catégorie d'âge, son repère de départ, son score et son classement. Ce regroupement ne crée pas une catégorie distincte.

7. Nombre de tours du Championnat

Le Championnat de Tunisie Jeunes se déroulera selon le nombre de tours suivant :

- Les jeunes joueurs disputant l'épreuve sur 18 trous joueront six (6) tours.
- Les joueurs écoles disputant l'épreuve sur 9 trous joueront quatre (4) tours.

Le classement final sera établi sur la base des résultats obtenus au terme de l'ensemble des tours prévus pour chaque format de jeu, conformément au règlement de l'épreuve.

8. Inscriptions aux Tours

Les inscriptions aux différentes compétitions devront être effectuées par l'intermédiaire des associations sportives et adressées à la Fédération par courrier électronique à l'adresse suivante :

inscription@ftg.org.tn, au plus tard **le mercredi précédant la date de la compétition à 12h00**.

9. Responsabilités, Supervision, Logistique et Assurances

9.1. Cadre Général et Supervision des Jeunes

Responsabilité légale : Les jeunes participants aux compétitions fédérales du Championnat de Tunisie Jeunes prennent part aux compétitions sous la responsabilité de leurs représentants légaux (parents ou tuteurs).

Encadrement sportif : Ils sont également placés sous la responsabilité, l'encadrement et la supervision de leur association sportive d'appartenance, représentée par leurs dirigeants et entraîneurs.

9.2. Prise en Charge et Logistique des Associations

Obligations de l'association d'accueil : L'association accueillante du tour du Championnat devra assurer la fourniture d'un lunch paquet aux participants.

9.3. Fédération Tunisienne de Golf (FTG)

Cadre du jeu : La responsabilité de la fédération s'exerce strictement selon les règles de golf officielles, les règlements sportifs et administratifs en vigueur.

Prise en charge : La Fédération Tunisienne de Golf prendra en charge la restauration des participants, notamment le repas de midi, durant les tours du Championnat.

Exclusions : La fédération décline toute responsabilité pour tout incident survenant en dehors des situations de jeu prévues par les règles de golf et les exigences organisationnelles du tour.

9.4. Parents et Spectateurs

Assurance : La Fédération Tunisienne de Golf assure exclusivement les joueurs titulaires d'une licence fédérale en cours de validité. Cette couverture ne s'étend ni aux parents, ni aux caddies, ni aux spectateurs présents sur le parcours. Il appartient dès lors à chaque personne concernée de se renseigner auprès du golf d'accueil sur les conditions d'assurance et les règles de responsabilité applicables au sein de ses installations.

Obligation : Ils doivent obligatoirement consulter les golfs d'accueil pour connaître les modalités de couverture et de responsabilité locales.

Comportement : Ils sont présents sous leur propre responsabilité et ne doivent en aucun cas intervenir dans le jeu ou influencer les scores.

9.5. Cadets (Caddies)

Responsabilité : Le joueur est entièrement responsable des actes et infractions de son cadet.

Règles : Le cadet doit respecter scrupuleusement les règles de golf officielles (notamment la Règle 10.3).

Pénalités : Toute faute commise par le cadet entraîne une pénalité directement applicable au joueur.

10. Comité du Tournoi

Pour chaque compétition du championnat, le Comité du Tournoi devrait être composé comme suit :

- **Un Directeur de Tournoi**, représentant désigné par la Fédération Tunisienne de Golf;
- **Un Directeur du Golf** ou son représentant;
- **Un Arbitre** désigné par la Fédération Tunisienne de Golf.

11. Absence & Participation aux compétitions

En cas d'absence non justifiée à une compétition du Championnat, le joueur ne pourra participer au tour suivant qu'après présentation d'un justificatif, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Sportive. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner des sanctions à l'encontre du joueur, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Championnat pour la saison en cours.

Pour chaque épreuve manquée dans ce cadre, le score retenu pour le classement sera égal à la moyenne des scores réalisés par le joueur lors des autres épreuves disputées au cours de la saison.

En cas d'un nombre insuffisant de participants, la Commission Sportive peut repêcher un ou plusieurs joueurs ayant manqué une ou plusieurs épreuves du Championnat.

12. Formules de jeu

Toutes les catégories disputent les compétitions selon la formule **Stroke Play**. Afin de garantir un bon rythme de jeu, le nombre maximal de coups autorisés par trou est fixé à **10**. Si, après 9 coups, un joueur ou une joueuse n'a pas terminé le trou, il ou elle devra :

- Inscrire le score de **10** sur sa carte de score ;
- Interrompre immédiatement le jeu sur ce trou ;
- Relever sa balle et rejoindre le départ ou l'aire de départ du trou suivant.

Cette procédure est obligatoire et a pour objectif de préserver la cadence de jeu et le bon déroulement de la compétition.

13. Déroulement des compétitions

Toutes les épreuves du Championnat se déroulent sur une seule journée, quelle que soit la catégorie d'âge concernée, à l'exception des Finales, dont le format est défini par le présent règlement.

14. Remise des Prix

La Fédération Tunisienne de Golf récompensera les joueurs selon les catégories suivantes :

14.1. Catégorie 15–18 ans (Filles et Garçons)

- 2 prix **Brut** seront attribués (1er et 2e Brut).
- Les titres de « **1er Brut** » et « **2e Brut** » de la **catégorie 15–18 ans Filles/Garçons** seront décernés aux vainqueurs.

14.2. Autres catégories

- 1 prix **Brut** et 1 prix **Net** seront attribués dans chaque catégorie.
- Les titres de « **1er Brut** » et de « **1er Net** » de la catégorie concernée (Filles/Garçons) seront décernés aux vainqueurs.
- Les prix **Brut** et **Net** ne sont pas cumulables. En cas de double classement, le joueur se verra attribuer le prix **Brut**, et le prix **Net** sera décerné au joueur suivant dans ce classement.

15. Caddies, Spectateurs et Conseils

15.1. Caddies

Les chariots électriques ne sont pas autorisés durant le Championnat de Tunisie Jeunes.

Les parents sont autorisés à exercer le rôle de caddie pour les joueurs **des catégories d'âge allant de 6 ans et moins à la catégorie 13–14 ans**. À partir de **la catégorie 15–18 ans**, les joueurs disputent les compétitions sans caddie, afin de favoriser leur autonomie, leur capacité de prise de décision et leur gestion du jeu, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité du Tournoi.

Les parents souhaitant exercer le rôle de caddie sont invités à obtenir la certification prévue à cet effet et à remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire de la certification R&A Rules Level 1, qui constitue le socle commun de connaissances en matière de règles de golf.
- Les parents souhaitant exercer le rôle de caddie devront signer, préalablement à la compétition, un engagement officiel par lequel ils reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à respecter l'ensemble des conditions fixées par la Fédération Tunisienne de Golf. À l'issue de la réussite de cette certification R&A Rules Level 1, un badge officiel sera remis aux parents. Ce badge devra obligatoirement être présenté au starter lors des départs avant de pouvoir accompagner l'enfant. ([formulaire à télécharger en annexe](#))

- La certification R&A Rules Level 1 et le document d'engagement du parent-caddie sont valables pour une durée d'une saison sportive et doivent être renouvelés par les parents souhaitant accompagner leurs enfants en tant que caddie au début de chaque nouvelle saison sportive.
- La mission principale du caddie est d'assister le joueur, notamment en l'aidant à respecter le rythme de jeu, sans enfreindre les règles de golf.

15.2. Spectateurs

- Il est strictement interdit aux accompagnateurs, entraîneurs, professionnels et à toute autre personne de donner des conseils aux joueurs sur le parcours pendant un tour du championnat, en dehors du caddie autorisé conformément aux règles du golf. Ils doivent se tenir à une distance suffisante des joueurs afin de ne pas leur donner de conseils ni interférer avec le déroulement du jeu.

Toute infraction à la Règle 10.2 des règles de golf entraînera l'application des pénalités prévues par lesdites règles à l'encontre du joueur concerné.

En cas de non-respect du présent règlement ou des instructions du Comité, le parent agissant en qualité de caddie ou spectateur pourra être immédiatement exclu du parcours par le Comité du Tournoi. En cas de récidive ou de manquement grave, le Comité pourra lui interdire d'exercer la fonction de caddie ou d'aller sur le parcours en tant que spectateur lors des tours suivants ou de toute autre compétition organisée par la Fédération.

Assurance : Nous rappelons que la Fédération Tunisienne de Golf assure exclusivement les joueurs titulaires d'une licence fédérale en cours de validité. **Cette couverture ne s'étend ni aux parents, ni aux caddies, ni aux spectateurs présents sur le parcours.** Il appartient à chaque personne concernée de se renseigner auprès du golf d'accueil sur les conditions de couverture d'assurance ainsi que sur les règles de responsabilité applicables au sein de ses installations.

16. Identification

Afin de faciliter l'identification des personnes autorisées à intervenir sur le parcours lors des compétitions fédérales, les signes distinctifs suivants sont obligatoires :

- Arbitres et Commissaires : port d'un brassard jaune.
- Caddies : port du badge de parent-caddie délivré par la Commission Sportive.
- Bénévoles (scoreurs) : port d'un badge orange.

Ces signes d'identification doivent être portés de manière visible pendant toute la durée de la compétition.

Le Comité du Tournoi peut refuser l'accès au parcours ou retirer l'autorisation d'intervenir à toute personne ne portant pas le signe distinctif correspondant à sa fonction ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement.

17. Départage des égalités

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs, y compris lorsque les départs ont été effectués de différents trous (par exemple des trous n° 1 et n° 10 ou en départ simultané « shotgun »), le départage sera effectué conformément à la méthode des « neuf derniers trous, six derniers trous, trois derniers trous et dernier trou ».

Pour tous les joueurs, cette méthode sera appliquée sur les neuf derniers trous du parcours, soit les trous 10 à 18, puis, si l'égalité subsiste, sur les six derniers trous (13 à 18), les trois derniers trous (16 à 18) et enfin le 18^e trou.

Si l'égalité persiste après l'application de ces critères, le départage sera effectué conformément aux procédures du Comité prévues par les règles de golf applicables à la compétition.

18. Classement du Championnat

Tous les joueurs seront classés selon une grille des points de mérite suivant leur classement en stroke dans ce tour.

A. Dans le cas où un joueur est disqualifié d'un tour du championnat, il ne lui sera accordé aucun point dans la grille des points de mérite. De plus, le tournoi ne pourra être comptabilisé dans le nombre des tours servant de paramètres à la qualification pour la finale.

B. Dans le cas d'un joueur qui fait un abandon justifié au cours d'un tour du championnat, le joueur recevra le même pointage que le dernier joueur du classement de sa série. De plus, le tour sera comptabilisé dans le nombre des tours servant de paramètres à la qualification pour la finale.

19. Application des règles du golf & Code de conduite

Aucun joueur ne sera disqualifié pour une infraction aux règles de golf. En revanche, toute infraction entraînera l'attribution du **score maximal de 10** sur le trou où celle-ci a été commise. Toutefois, un joueur et/ou son caddie pourra être disqualifié en cas de manquement au **Code de bonne conduite**, de comportement antisportif ou de toute attitude portant atteinte au bon déroulement de la compétition.

Le Comité du Tournoi est seul habilité à apprécier la gravité des faits et à prononcer, le cas échéant, une disqualification.

20. Formule de jeu de la Finale

La Finale du Championnat se déroulera en Stroke Play :

- sur **trois (3) jours consécutifs** pour les catégories **15–18 ans Filles** et **15–18 ans Garçons** (Tour inscrit au calendrier WAGR) ;
- sur **deux (2) jours consécutifs** pour toutes les autres catégories.

21. Qualification pour la finale

Le classement général du Championnat est établi en retenant les quatre (4) meilleurs résultats obtenus sur les six (6) tours pour les joueurs disputant les épreuves sur 18 trous, et les trois (3) meilleurs résultats obtenus sur les quatre (4) tours pour les joueurs disputant les épreuves sur 9 trous.

Tous les joueurs de la catégorie 15-18 ans filles et garçons sont qualifiés pour la finale (comptant au WAGR). Pour toutes les autres catégories, les huit (8) premiers joueurs du classement général sont qualifiés pour la Finale.

Lors de la Finale, les points attribués selon la grille de répartition des points seront multipliés par quatre (4).

Le classement final du Championnat sera obtenu en additionnant :

- Le total des points retenus lors des tours qualificatifs (les quatre meilleurs tours sur six pour les épreuves de 18 trous et les trois meilleurs tours sur quatre pour les épreuves de 9 trous) ;
- Les points obtenus lors de la Finale, après application du coefficient multiplicateur de 4.

Le joueur totalisant le plus grand nombre de points sera déclaré Champion de Tunisie de sa catégorie.

En cas d'égalité de points au classement général final pour l'attribution des places (première place, deuxième place, et suivantes), les joueurs seront départagés selon les modalités suivantes :

21.1. Pour les joueurs du circuit 18 trous

Le départage se fera en fonction du meilleur résultat obtenu lors du **6ème tour**. En cas de nouvelle égalité, le départage se fera sur le résultat du **5ème tour**, puis du **4ème tour**, et ainsi de suite en remontant les tours (**3ème, 2ème, 1er tour**).

21.2. Pour les joueurs du circuit 9 trous

Le départage se fera en fonction du meilleur résultat obtenu lors du **4ème tour**. En cas de nouvelle égalité, le départage se fera sur le résultat du **3ème tour**, puis du **2ème tour**, et enfin du **1er tour**.

En cas d'égalité pour la première place du classement final, un play-off en mort subite sera disputé afin de désigner le Champion de Tunisie. Les modalités du play-off (trou(x) à jouer et ordre de jeu) seront déterminées par le Comité.

Si une catégorie ne compte pas un nombre suffisant de finalistes qualifiés, la Commission Sportive se réserve le droit de compléter le tableau en repêchant un ou plusieurs joueurs méritants, sur la base de critères de participation et de performance définis à sa discrétion.

À l'issue de la Finale du Championnat, la Fédération Tunisienne de Golf attribuera, pour chaque catégorie, deux (2) prix Brut :

- 1er Brut : titre de « Champion de Tunisie – Catégorie X–Y ans (Filles/Garçons) » ;
- 2e Brut : titre de « Vice-Champion de Tunisie – Catégorie X–Y ans (Filles/Garçons) ».

En cas d'erreur matérielle ou administrative affectant le classement, la Commission Sportive peut procéder à toute rectification nécessaire avant la publication des résultats officiels.

22. Confirmation de participation à la Finale

Tous les joueurs qualifiés pour la Finale devront confirmer leur participation dans un délai de **soixante-douze (72) heures** à compter de la publication des résultats officiels sur le site de la Fédération Tunisienne de Golf.

La confirmation devra être adressée par courrier électronique à l'adresse : inscription@ftg.org.tn.

À défaut de confirmation dans le délai imparti, le joueur sera considéré comme ayant renoncé à sa participation et sera remplacé par le joueur suivant au classement général, lequel sera alors qualifié pour la Finale et devra, à son tour, confirmer sa participation dans un délai de 24 heures.

23. Championnat Interclubs Jeunes

Un **Championnat Interclubs Jeunes** est organisé parallèlement au Championnat de Tunisie des Jeunes.

Pour chaque tour du Championnat, chaque association devra désigner, au moment de l'envoi de sa liste d'inscription, les joueurs dont les résultats seront pris en compte pour le classement Interclubs, comme suit :

- **Quatre (4) joueurs** participant à l'épreuve sur **18 trous** ;
- **Deux (2) joueurs** participant à l'épreuve sur **9 trous**, lorsque cette épreuve est inscrite au programme du tour.

Pour les tours ne comportant pas d'épreuve sur **9 trous**, chaque association désignera uniquement **quatre (4) joueurs** évoluant sur **18 trous**.

Les joueurs désignés devront être clairement identifiés sur la liste officielle d'inscription transmise à la Fédération Tunisienne de Golf. Aucun changement ne pourra être effectué après la clôture des inscriptions, sauf décision exceptionnelle de la Commission Sportive.

Les scores bruts réalisés par les joueurs désignés seront convertis en **points Stableford Net**, conformément aux règles de golf et au **Système Mondial de Handicap (WHS)**. Le total des points Stableford Net des joueurs désignés constituera le score Interclubs de l'association pour le tour concerné.

À l'issue de chaque tour, l'association ayant obtenu le meilleur total de points Stableford Net sera proclamée **Association gagnante du Tour**.

Le classement général du Championnat Interclubs sera établi par l'addition des résultats obtenus par chaque association sur l'ensemble des tours du Championnat.

À l'issue de la Finale, l'association totalisant le plus grand nombre de points Stableford Net cumulés sur l'ensemble de la saison sera proclamée **Championne de Tunisie Interclubs Jeunes**.

En cas d'égalité au classement général final, les associations concernées seront départagées selon les modalités de départage définies par la Commission Sportive :

- **6ème tour** : comparaison du nombre de points cumulés lors de ce tour ;
- **Tours précédents** : si l'égalité persiste, le départage se fera successivement sur le 5ème tour, puis le 4ème tour, et ainsi de suite (3ème, 2ème, 1er tour) jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné.

La Commission Sportive est seule compétente pour statuer sur toute question relative à l'application du présent article et pour trancher tout cas non prévu par le présent règlement.

24. Code de conduite et sanctions disciplinaires

Pour chaque épreuve du Championnat de Tunisie, la compétition débute dès la publication officielle de la liste des départs par la Fédération Tunisienne de Golf et prend fin à la publication officielle des résultats définitifs.

Pendant toute cette période, les dispositions du présent règlement, les règles de golf, les règles locales, le présent code de conduite ainsi que les décisions du Comité du Tournoi demeurent pleinement applicables.

Tout joueur, caddie, accompagnateur, spectateur, bénévole, officiel, licencié de la Fédération Tunisienne de Golf ou toute autre personne présente dans le cadre du Championnat est tenu d'adopter, en toutes circonstances, un comportement respectueux, loyal et conforme à l'esprit du jeu et aux valeurs du golf.

Constitue notamment des manquements au présent code de conduite, sans que cette liste soit limitative :

- Tout comportement irrespectueux, injurieux, menaçant, agressif ou antisportif envers un joueur, un caddie, un accompagnateur, un arbitre, un officiel, un membre du Comité du Tournoi, un bénévole, un représentant du club organisateur ou un spectateur ;
- Toute dégradation volontaire du parcours, des installations ou du matériel, notamment le fait de lancer ou de frapper avec un club ou d'endommager le terrain ou les équipements mis à disposition ;
- Toute tricherie, tentative de tricherie, collusion, falsification d'un score ou toute violation intentionnelle des règles de golf ou du présent règlement ;
- Tout manquement à l'étiquette du golf ou aux instructions du Comité du tournoi ;
- Toute attitude ou comportement susceptible de perturber le bon déroulement de la compétition ou de porter atteinte à l'image de la Fédération Tunisienne de Golf, du Championnat ou du club organisateur.

Tout manquement au présent article pourra donner lieu à une ou plusieurs mesures disciplinaires prononcées par le Comité du Tournoi ou la Commission Sportive, notamment un avertissement, une pénalité prévue par le présent règlement, une disqualification, une suspension de participation ou toute autre sanction jugée appropriée, conformément aux règlements de la Fédération Tunisienne de Golf.

Conformément à la **Règle 1.2b (code de conduite)** des règles de golf, le Comité du Tournoi est habilité à examiner tout comportement contraire aux règles de golf, au présent règlement, au code de conduite ou aux décisions du Comité, et à prononcer toute sanction qu'il juge appropriée, en fonction de la nature et de la gravité des faits.

Sans préjudice de toute autre mesure disciplinaire pouvant être décidée par la Fédération Tunisienne de Golf, le Comité pourra notamment prononcer l'une des sanctions suivantes :

- Un avertissement officiel ;
- L'attribution d'une pénalité prévue par le présent règlement ;
- La disqualification du tour concerné ;
- L'exclusion ou la disqualification du Championnat.

Le Comité du Tournoi apprécie les circonstances propres à chaque situation et détermine la mesure la plus appropriée, compte tenu de la gravité des faits, du comportement de leur auteur, ainsi que de toute circonstance atténuante ou aggravante.

Les sanctions prévues au présent article peuvent être prononcées à tout moment, à compter de la publication officielle de la liste des départs d'un tournoi et jusqu'à la publication des résultats définitifs de celui-ci. Les décisions du Comité **sont immédiatement exécutoires et sans appel.**

24.1. Violences, comportement des spectateurs et décisions du Comité

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale, écrite, physique, psychologique, de harcèlement ou d'intimidation, est strictement interdite dans le cadre du Championnat de Tunisie des Jeunes. En cas de récidive ou de tout acte de violence ou de comportement grave impliquant un joueur, une joueuse, un caddie, un accompagnateur, un parent, un entraîneur ou un officiel, le Comité du Tournoi pourra prononcer toute mesure conservatoire ou sportive qu'il jugera appropriée, notamment l'exclusion immédiate de la personne concernée du tournoi ou du Championnat. Les faits feront l'objet d'un rapport officiel établi par le Comité du Tournoi et transmis à la Fédération Tunisienne de Golf. Sans préjudice des sanctions sportives prononcées par le Comité, la Fédération pourra engager toute procédure disciplinaire prévue par ses règlements et, lorsque la nature des faits le justifie, saisir les autorités compétentes conformément à la législation en vigueur.

24.2. Tenue vestimentaire, appareils électroniques et dispositions diverses

Le port du jean, sous toutes ses formes, est strictement interdit sur le parcours pendant les compétitions du Championnat de Tunisie Jeunes.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou consommer des boissons alcoolisées sur le parcours pendant toute la durée de la compétition.

Appareils électroniques

L'utilisation de téléphones portables, caméras, appareils photo ou de tout autre appareil électronique est interdite sur le parcours pendant le jeu. Toutefois, l'utilisation d'un téléphone portable est autorisée uniquement en cas d'urgence ou avec l'autorisation du Comité.

Télémètres et GPS

Les télémètres sont autorisés, à condition qu'ils soient utilisés exclusivement pour mesurer la distance.

Les appareils permettant de mesurer ou d'afficher d'autres informations susceptibles d'influencer le jeu, telles que la pente (slope), le dénivelé, la vitesse ou la direction du vent, la température ou tout autre facteur pouvant aider le joueur dans son choix de coup, sont interdits.

Cette disposition s'applique également aux montres GPS, téléphones portables et autres appareils électroniques utilisés comme dispositifs de mesure de distance.

24.3. Disposition générale

La Commission Sportive de la Fédération Tunisienne de Golf se réserve le droit de modifier le calendrier du Championnat, notamment en annulant, reportant, interrompant ou remplaçant tout tournoi, lorsque des circonstances exceptionnelles ou l'intérêt sportif de la compétition l'exigent.

Cas de force majeure : La Commission Sportive peut prendre toute décision qu'elle juge utile pour le bon déroulement du championnat.

24.4. Cadence de jeu (Règle 5.6)

Les joueurs sont tenus de maintenir une cadence de jeu satisfaisante pendant toute la durée du tour et de respecter les temps de jeu fixés par le Comité.

Un groupe est considéré hors position lorsqu'il a perdu l'intervalle de départ avec le groupe qui le précède. Si un groupe est hors position et dépasse le temps de jeu imparti, le Comité peut décider de le chronométrer.

En l'absence de circonstances atténuantes, les temps maximaux autorisés pour exécuter un coup sont les suivants :

- 40 secondes pour jouer un coup ;
- 50 secondes pour le premier joueur à jouer :
 - sur un coup de départ d'un trou par 4 ou par 5 ;
 - sur un coup d'approche ;
 - sur un chip ou un putt ;
- 40 secondes pour tous les autres coups.

Le chronométrage débute dès que le joueur dispose d'un délai raisonnable pour jouer son coup et que c'est son tour de jouer. Un joueur qui dépasse le temps autorisé pourra être pénalisé conformément à la politique de cadence de jeu adoptée par le Comité.

Il est rappelé que, conformément à la Règle 18.2a, le temps maximal de recherche d'une balle est de trois (3) minutes. À l'expiration de ce délai, la balle est déclarée perdue.

Pénalités pour infraction au rythme de jeu — Stroke Play

- Première infraction de temps : un coup de pénalité.
- Deuxième infraction de temps : deux coups de pénalité supplémentaires.
- Troisième infraction de temps : disqualification.

Notes

Les joueurs seront informés par un Officiel lorsqu'ils seront considérés comme étant hors position et feront l'objet d'un chronométrage.

Le chronométrage débutera dès que l'Officiel estimera que le joueur dispose de la possibilité raisonnable d'effectuer son coup sans gêne ni intervention extérieure.

25. Force Majeure

En cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure (conditions météorologiques, sécurité, indisponibilité du parcours ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Fédération), le Comité du Tournoi ou la Commission Sportive peut modifier le format de la compétition, réduire le nombre de trous à jouer, interrompre, reporter ou annuler une épreuve, conformément aux règles de golf et dans l'intérêt sportif de la compétition.

Tout cas non expressément prévu par le présent règlement est tranché par la Commission Sportive, dans le respect des règles de golf du R&A, des conditions de la compétition et de l'intérêt sportif du Championnat.

** Fin du règlement **

ANNEXES

Recommandations

Afin de favoriser le développement du golf chez les jeunes, la Fédération Tunisienne de Golf encourage les associations affiliées à organiser, tout au long de la saison, des rencontres Interclubs Jeunes en dehors des compétitions officielles du Championnat de Tunisie.

Ces rencontres ont notamment pour objectifs de :

- Multiplier les occasions de jeu en compétition pour les jeunes golfeurs ;
- Développer l'expérience de la compétition dans un environnement convivial et formateur ;
- Favoriser la progression technique et mentale des joueurs ;
- Permettre l'amélioration de leur niveau de jeu et de leur handicap ;
- Renforcer les échanges et les liens sportifs entre les associations ;
- Promouvoir les valeurs du golf, notamment le respect, le fair-play, l'étiquette et l'esprit sportif.

La Fédération invite les associations à établir un calendrier de rencontres amicales ou officielles, en concertation avec les clubs accueillants, afin d'offrir aux jeunes un volume de jeu régulier tout au long de la saison et de les préparer aux compétitions fédérales.

Formulaire parent-caddie

Formulaire d'engagement officiel destiné aux parents souhaitant exercer le rôle de caddie (voir article 15).



FÉDÉRATION TUNISIENNE DE GOLF DEMANDE D'AUTORISATION ET ENGAGEMENT DU PARENT-CADDIE Compétitions Fédérales Jeunes – Saison sportive 2026-2027

Identification

Nom et prénom du parent ou représentant légal : _____
 Nom et prénom du joueur : _____
 Catégorie : _____ Association : _____

Demande d'autorisation

Je soussigné(e), parent ou représentant légal du joueur désigné ci-dessus, sollicite l'autorisation d'exercer la fonction de parent-caddie lors des compétitions fédérales Jeunes organisées par la Fédération Tunisienne de Golf.

- ☐ Je déclare être titulaire de la certification R&A Rules Level 1.
☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Championnat de Tunisie Jeunes, des conditions de la compétition, des règles de golf ainsi que du présent engagement, et m'engage à les respecter.

Engagements du parent-caddie

En sollicitant cette autorisation, je m'engage à :

- Respecter les règles de golf, les règlements fédéraux, les conditions de la compétition ainsi que les décisions du Comité du Tournoi et des arbitres ;
- Exercer exclusivement les prérogatives reconnues au caddie par les règles de golf, dans le respect de l'esprit sportif, du fair-play et de l'équité ;
- Adopter un comportement exemplaire envers les joueurs, parents, entraîneurs, officiels, bénévoles et représentants des clubs ;
- Ne pas intervenir auprès des autres joueurs, ne pas commenter les décisions des officiels ni intervenir dans l'enregistrement, la vérification ou la validation des scores ;
- Respecter le rythme de jeu, porter de manière visible le badge fédéral de parent-caddie et me conformer immédiatement à toute instruction du Comité du Tournoi ou des arbitres, y compris toute demande de quitter le parcours.

Je reconnais que la présente autorisation est accordée à titre personnel, qu'elle ne constitue pas un droit acquis, qu'elle est strictement limitée aux conditions prévues par le règlement et qu'elle peut être suspendue ou retirée à tout moment par la Fédération Tunisienne de Golf en cas de manquement. Je reconnais également que tout manquement est susceptible d'entraîner l'application des sanctions prévues par les règlements des compétitions fédérales organisées par la Fédération Tunisienne de Golf. Enfin, je reconnais également que la couverture d'assurance de la Fédération est limitée aux joueurs licenciés et ne s'étend pas aux parents-caddies.

Signature

Date : _____
 Nom et prénom : _____
 Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

Cadre réservé à la Fédération Tunisienne de Golf

☐ Certification R&A Rules Level 1 vérifiée
☐ Demande approuvée ☐ Demande refusée
☐ Badge fédéral de parent-caddie délivré n° : _____
 Nom et qualité du représentant de la FTG : _____
 Date : _____ Signature : _____

📍 Maison des Fédérations Sportives, Bloc A 6^{ème} étage,
 Cité Olympique, 1004 Tunis, Tunisie.
 ☎ Tel: (+216) 71 238 133 / Fax: (+216) 71 237 299
 ✉ E-Mail: ftg@ftg.org.tn / federationdegolf.tun@gmail.com

🌐 www.ftg.org.tn

🏌️ Fédération Tunisienne de Golf

GRILLE DE POINTS DU CHAMPIONNAT DE TUNISIE JEUNES

Classement	Points
1	900
2	800
3	700
4	600
5	550
6	500
7	450
8	400
9	350
10	330
11	310
12	290
13	260
14	250
15	240
16	230
17	220
18	210
19	200
20	150
21	130
22	120
23	110
24	100
25	100
26	90
27	90
28	80
29	70
30	60
31	50
32	40
33	30
34	20
35	10
36	10
37	10
38	10
39	10
40	10
41	10
42	10
43	10
44	10
45	10
46	10
47	10
48	10

La Fédération Tunisienne de Golf vous souhaite une excellente saison golfique.